

## Assurance-maladie collective à des conditions attrayantes: en d'excellentes mains chez Sanitas

L'Association suisse des écoles de musique a conclu un nouveau contrat collectif pour les collaboratrices et collaborateurs des écoles rattachées à l'ASEM et les membres de leurs familles (conjoint/e, partenaire, enfants et jeunes jusqu'à 30 ans) vivant sous le même toit. Tous peuvent profiter d'une solution particulièrement avantageuse pour les assurances-maladie :

### Plus de prestations pour des coûts réduits :

- Jusqu'à 10% de rabais sur les assurances complémentaires
- Jusqu'à 15% de rabais sur l'assurance de base en concluant une solution d'assurance alternative
- Les factures sont remboursées en un temps record
- Conseil médical gratuit à toute heure
- Coaching santé pour les personnes souffrant de diabète, de douleurs dorsales, d'hypertension ou de surcharge pondérale
- Sanitas Assistance: conseil et assistance en cas d'urgence à l'étranger

Ces conditions sont valables pour tous les collaborateurs et collaboratrices des écoles rattachées à l'ASEM et les membres de leur famille vivant sous le même toit.

### Services numériques gratuits :

- **Portail clients de Sanitas** : bénéficiez à tout moment d'une vue d'ensemble
- **L'appli Sanitas** : scannez vos justificatifs de remboursement et transmettez-les en toute simplicité
- **Active App** : compter ses pas et être récompensé
- **Sanitas Medgate App** : prendre contact avec un médecin via l'écran tactile

### Contact pour un conseil ou une offre

Une offre personnelle peut être calculée sous <https://egate.sanitas.com/vms>.

Conseil téléphonique au 0800 22 88 44